

Commission n° 8 – Transition Ecologique & Environnement **du 12 février 2021**

PRESENT(E)S : M. Gautier BERERA, MMES Valérie REBIZZI - Stéphanie PATEJ, Kathy NICKELS – M. Fabien BARTELLI.

1. Le lieu sélectionné pour installer le verger communal est le parc derrière les Délices d'Orient (21 ares). Rarement utilisé, perdu, il profitera ainsi d'un nouvel aménagement plus propice à la population.
2. Nous avons l'intention d'installer deux composteurs en collaboration avec la C.C.P.H.V.A.
3. Nous mettrons deux cuves pour récupérer les eaux de pluie, notamment reliées à la gouttière du magasin « Délices d'Orient », après autorisation.
4. Nous pensons garder le toboggan, s'il est encore aux normes, et les trois bancs. Les deux « motos » seront enlevées.
5. Nous souhaiterions adapter des toilettes sèches. Notamment entourée de lavande.
6. Le terrain sera entourée d'une clôture/grillage avec du lierre, chèvrefeuilles, passiflores et clématites.
7. Nous pensons rajouter deux arbres non fruitiers, pour colorer le jardin avec notamment des ginkgos et érables japonais.
8. Nous voulons installer un kiosque permettant de nous retrouver pour de bons moments et de nous abriter par temps de pluie. Il sera entouré de glycines.
9. Nous voulons utiliser le bois coupé sur place pour faire des hôtels à insectes naturels et nous les entourerons de plantes mellifères.
10. Suivant l'étude de la pollution de la terre, nous adapterons des bacs hors-sol pour le potager (légumes de saison) et plantes aromatiques ou adapter la permaculture (buttes de terre).
11. Nous adapterons des fleurs (comestibles ou d'ornements) après la création du potager et du verger. Notamment dans l'achat de plantes résistantes aux températures négatives et/ou qui demande peu d'eau. Des vivaces également.
12. Peut-être adapter des fleurs de prairie avec coquelicots, bleuets, zinnias et pourquoi pas tournesols.
13. «Le collectif du verger » sera constitué de personnes motivées à prendre en main le jardin partagé. Dans l'attente des statuts d'une association, si possible.

14. Le verger/jardin partagé sera ouvert à toutes et tous dès lors qu'une personne du collectif est à l'intérieur et a ouvert le portique. Il faudra tenter de laisser ouvert sans une personne du collectif.
15. Le matériel sera mis en dépôt dans la morgue du cimetière pour éviter son potentiel vol.
16. Les employés des espaces verts de la commune aideront à planter les arbres, avec paillage si besoin. Mais le reste incombera en majorité au collectif du verger.
17. Pour l'éclairage, Stéphanie et moi proposons des lampadaires à panneaux solaires.

M. BERERA remercie les membres présents pour leur investissement et les informe que le verger devrait prendre vie courant le mois de mars

La séance est levée à 18h00.

